

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - SYNDICAT MIXTE DE L'ASTIEN (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25340185500031

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BEZIERS

M. 14

Budget primitif
 voté par nature

BUDGET : Budget SM ASTIEN (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	25
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	
D2 - Arrêté et signatures	

SYNDICAT MIXTE DE L'ASTIEN - Budget SM ASTIEN - BP - 2023

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 34972	SYNDICAT MIXTE DE L'ASTIEN Budget SM ASTIEN	BP 2023
---------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	549 147,27	549 147,27
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		549 147,27	549 147,27

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	52 898,72	52 898,72
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		52 898,72	52 898,72

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	602 045,99	602 045,99
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	312 510,00	0,00	224 570,00	224 570,00	224 570,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	289 550,00	0,00	303 863,55	303 863,55	303 863,55
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15,00	0,00	15,00	15,00	15,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		602 075,00	0,00	528 448,55	528 448,55	528 448,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		607 075,00	0,00	528 448,55	528 448,55	528 448,55
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 247,31		20 698,72	20 698,72	20 698,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 247,31		20 698,72	20 698,72	20 698,72
TOTAL		619 322,31	0,00	549 147,27	549 147,27	549 147,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	549 147,27
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	495 624,00	0,00	536 543,00	536 543,00	536 543,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total des recettes de gestion courante		499 424,00	0,00	540 343,00	540 343,00	540 343,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		499 724,00	0,00	540 643,00	540 643,00	540 643,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 496,27		8 504,27	8 504,27	8 504,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 496,27		8 504,27	8 504,27	8 504,27
TOTAL		508 220,27	0,00	549 147,27	549 147,27	549 147,27

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	549 147,27
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	12 194,45
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SYNDICAT MIXTE DE L'ASTIEN - Budget SM ASTIEN - BP - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	103 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
	Total des dépenses d'équipement	103 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00		8 394,45	8 394,45	8 394,45
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	8 394,45	8 394,45	8 394,45
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	118 000,00	0,00	44 394,45	44 394,45	44 394,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 496,27		8 504,27	8 504,27	8 504,27
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 496,27		8 504,27	8 504,27	8 504,27
	TOTAL	126 496,27	0,00	52 898,72	52 898,72	52 898,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 898,72
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	85 050,00	0,00	32 200,00	32 200,00	32 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	85 050,00	0,00	32 200,00	32 200,00	32 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	95 050,00	0,00	32 200,00	32 200,00	32 200,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 247,31		20 698,72	20 698,72	20 698,72
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

SYNDICAT MIXTE DE L'ASTIEN - Budget SM ASTIEN - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	12 247,31		20 698,72	20 698,72	20 698,72
	TOTAL	107 297,31	0,00	52 898,72	52 898,72	52 898,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 898,72
---	-----------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	12 194,45
--	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	224 570,00		224 570,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	303 863,55		303 863,55
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15,00		15,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	20 698,72	20 698,72
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		528 448,55	20 698,72	549 147,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	549 147,27
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 504,27	8 504,27
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	36 000,00		36 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	8 394,45		8 394,45
Dépenses d'investissement – Total		44 394,45	8 504,27	52 898,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 898,72
---	------------------

SYNDICAT MIXTE DE L'ASTIEN - Budget SM ASTIEN - BP - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	300,00		300,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	536 543,00		536 543,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	0,00	3 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	8 504,27	8 804,27
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		540 643,00	8 504,27	549 147,27

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	549 147,27
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	32 200,00	0,00	32 200,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		20 698,72	20 698,72
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		32 200,00	20 698,72	52 898,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 898,72
---	------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	312 510,00	224 570,00	224 570,00
60611	Eau et assainissement	0,00	360,00	360,00
60622	Carburants	3 000,00	2 500,00	2 500,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60636	Vêtements de travail	550,00	550,00	550,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	3 400,00	3 400,00
6067	Fournitures scolaires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 600,00	1 600,00
611	Contrats de prestations de services	8 660,00	8 660,00	8 660,00
6132	Locations immobilières	7 500,00	8 000,00	8 000,00
6135	Locations mobilières	900,00	1 200,00	1 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 100,00	2 100,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 000,00	1 500,00	1 500,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6161	Multirisques	5 000,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	191 500,00	115 000,00	115 000,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	18 200,00	18 200,00	18 200,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	6 000,00	6 000,00
6237	Publications	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6248	Divers	300,00	300,00	300,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6255	Frais de déménagement	2 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 300,00	4 200,00	4 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 400,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	8 500,00	6 000,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	289 550,00	303 863,55	303 863,55
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	550,00	550,00	550,00
64111	Rémunération principale titulaires	49 200,00	53 000,00	53 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 900,00	2 000,00	2 000,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	15 800,00	17 000,00	17 000,00
64131	Rémunérations non tit.	136 000,00	140 713,55	140 713,55
64138	Autres indemnités non tit.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00	46 000,00	46 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	400,00	400,00	400,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	200,00	200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 800,00	2 200,00	2 200,00
6488	Autres charges	7 500,00	7 500,00	7 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15,00	15,00	15,00
65888	Autres	15,00	15,00	15,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		602 075,00	528 448,55	528 448,55
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00

0,00 REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

SYNDICAT MIXTE DE L'ASTIEN - Budget SM ASTIEN - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		607 075,00	528 448,55	528 448,55
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	12 247,31	20 698,72	20 698,72
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	12 247,31	20 698,72	20 698,72
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 247,31	20 698,72	20 698,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 247,31	20 698,72	20 698,72
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		619 322,31	549 147,27	549 147,27

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	549 147,27

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	300,00	300,00	300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	300,00	300,00	300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	495 624,00	536 543,00	536 543,00
7472	Participat° Régions	17 799,00	14 000,00	14 000,00
7473	Participat° Départements	52 545,00	53 130,00	53 130,00
74758	Participat° Autres groupements	136 129,00	140 213,00	140 213,00
7478	Participat° Autres organismes	289 151,00	329 200,00	329 200,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	3 500,00	3 500,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 500,00	3 500,00	3 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		499 424,00	540 343,00	540 343,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	300,00	300,00	300,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	300,00	300,00	300,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		499 724,00	540 643,00	540 643,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 496,27	8 504,27	8 504,27
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 496,27	8 504,27	8 504,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 496,27	8 504,27	8 504,27
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		508 220,27	549 147,27	549 147,27

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	549 147,27

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
15	Opération d'équipement n° 15 (5)	6 000,00	20 000,00	20 000,00
17	Opération d'équipement n° 17 (5)	26 000,00	0,00	0,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	51 000,00	6 000,00	6 000,00
47	Opération d'équipement n° 47 (5)	20 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'équipement		103 000,00	36 000,00	36 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	8 394,45	8 394,45
Total des dépenses financières		5 000,00	8 394,45	8 394,45
458154	Piézomètre Hérault (6)	10 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		10 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		118 000,00	44 394,45	44 394,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	8 496,27	8 504,27	8 504,27
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	8 496,27	8 504,27	8 504,27
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	2 857,87	2 857,87	2 857,87
13918	Autres subventions d'équipement	5 638,40	5 646,40	5 646,40
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 496,27	8 504,27	8 504,27
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		126 496,27	52 898,72	52 898,72

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 898,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	85 050,00	32 200,00	32 200,00
1312	Subv. transf. Régions	10 100,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	10 000,00	10 200,00	10 200,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	64 950,00	22 000,00	22 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		85 050,00	32 200,00	32 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
458254	Piézomètre Hérault (5)	10 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		10 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		95 050,00	32 200,00	32 200,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	12 247,31	20 698,72	20 698,72
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	11 650,44	13 134,44	13 134,44
28183	Matériel de bureau et informatique	596,87	1 024,28	1 024,28
28188	Autres immo. corporelles	0,00	6 540,00	6 540,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 247,31	20 698,72	20 698,72
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		12 247,31	20 698,72	20 698,72
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		107 297,31	52 898,72	52 898,72

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 898,72
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)
LIBELLE : achat mat bureautique informatiq

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		38 944,10	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 944,10	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	38 944,10	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-20 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)
LIBELLE : achat de véhicule

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		42 149,20	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 149,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	42 149,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : équipement réseau

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		222 287,16	a 0,00	6 000,00	b 6 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	222 287,16	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	140 222,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	82 065,15	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : Suivi performance compteurs

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		18 120,74	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 120,74	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 120,74	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2182 Matériel de transport	5	20/12/2010
L	2183 Matériel bureau informat	5	20/12/2010
L	2188 Equip réseau appareil	5	20/12/2010
L	2148 Création Piézo	10	20/12/2010

Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien

Tableau d'Amortissement du Matériel Compte 2182 - 2183 -2188

Matériel	N° Inv	Année Acquisition	Durée Amort	Valeur Origine en €	2023
Tableau d'Amortissement du Matériel Compte 2182					
Véhicule Kangoo DCI 85 Luxe Priv vert mousse	07-016	2007	5	13 300,00	
Véhicule Partner DH-867-FL	2014-01	2014	5	16 309,20	
Véhicule CLIO IV DP-153-NP	2015-01	2015	5	12 540,00	
Total 28182 matériels de transport				42 149,20	0,00
Tableau d'Amortissement du Matériel Compte 2183					
Ordi .Portable N° 2 Technicien Terrain	42	2003	2	1 628,35	
Imprimante HP laser Secrétariat	43	2003	2	525,04	
Logiciel Magister et magnus	62	2005	2	2 331,60	
Logiciel Macromédia	64	2005	2	590,00	
Ordi Portable n° 3 Toshiba pour stagiaire (initial S	07-005	2007	2	1 335,93	
Boitier ATX Moyen Tour n° 10 Stagiaire	07-014	2007	2	639,86	
Imprimantes Couleur Brother et HP	08-01	2008	2	1 059,66	
Office Pro 2007	08-02	2008	2	904,18	
Licence Map-Info V9.5	09-01	2009	2	3 289,00	
Mobilier bureau technique Labo	2010-11	2010	5	1 758,00	
Ordinateur n° 11 Technicien devient Stagiaire	2010-013	2010	5	665,80	
Tables salle de réunion	12-002	2012	5	1 047,70	
Armoires blanche et grise secrétariat	12-001	2012	5	1 345,62	
Armoire Beige Hall archives	12-003	2012	5	473,50	
Ordi Portable N° 4 Direction	12-004	2012	5	800,70	
Portable n° 5 Samsung pc série 3300 chargé miss	2013-1	2013	5	716,75	
Ordinateur N° 12 secrétariat ACER	2013-2	2013	5	727,56	
E-magnus berger Levrault	2013-3	2013	5	1 004,64	
Serveur HP ML 350G8	2014-09	2014	5	6 862,80	
Ondulateur HP UPS T750G2	2014-10	2014	5	324,00	
Système sauvegarde NETGEAR	2014-11	2014	5	814,80	
Tablette Terrain	2014-07	2014	5	4 090,80	
1 Licence Office pro 2013	2014-08	2014	5	540,80	
Armoire Prune gestionnaire	2015-02	2015	5	331,08	
Ordinateur DELL Optiplex 3050 Technicien	2017-01	2017	5	687,98	
Ordinateur portable n° 6 chargé de mission windo	2018-01	2018	5	1 066,40	213,28
Ordinateur Portable Direction	2020-01	2020	5	1 231,20	246,00
Ordinateur Portable Technicien Econ eau	2022-01	2022	5	1 290,00	258,00
Ordinateur Fixe Gestionnaire HP 290 G3	2022-04	2022	5	1 536,68	307,00
Total 28183 matériels bureau et informatique				39 620,43	1 024,28
Tableau d'Amortissement du Matériel Compte 2188					
Dipper Pt 1 20 m cde n° 1	2014-02	2014	5	1 531,80	
Dipper Pt 2 20 m cde n° 1	2014-03	2014	5	1 531,80	
Dipper Pt 3 20 m cde n°2	2014-04	2014	5	1 533,60	
Dipper Pt 4 20 m cde n° 3	2015-03	2015	5	1 489,00	

1489. REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-034-253401855-20230202-BP2023-BF

Dipper Pt 5 20 m cde n° 3	2015-04	2015	5	1 489,50	
Dipper Pt 6 20 m cde n° 3	2015-05	2015	5	1 489,50	
Dipper Pt 7 50 m cde n° 3	2015-06	2015	5	1 616,70	
Dippert Pt 8 20 m cde n° 4	2015-09	2015	5	1 627,20	
Dippert Pt 9 20 m cde n° 4	2015-10	2015	5	1 464,00	
Dippert Pt 10 20 m cde n° 4	2015-11	2015	5	1 464,00	
Dippert Pt 11 20 m cde n° 4	2015-12	2015	5	1 464,00	
Dippert Pt 12 20 m cde n° 4	2015-13	2015	5	1 464,00	
Dippert Pt 13 20 m cde n° 4	2015-14	2015	5	1 464,00	
Dippert Pt 14 20 m cde n°4	2015-15	2015	5	1 464,00	
Dipper Pt 15 20 m cde n°5	2015-16	2015	5	1 498,80	
Dipper Pt 16 40m cde n°5	2015-17	2015	5	1 584,00	
Pose compteurs SICMA Fact F16-074 du 31/05/16	2016-02	2016	5	1 344,00	
Pose compteurs SICMA fact F16-098 du 29/07/16	2016-02	2016	5	5 655,00	
Compteurs intelligents (Qté 10)	2016-04	2016	5	9 420,00	
Appareils de mesures Piézo (Qté17)	2022-05	2022	5	31 000,00	6 200,00
Appareils de mesures Piézo (Qté17)	2022-06	2022	5	1 701,74	340,00
Total 28188 équipements réseau				24 176,40	6 540,00

Forage de Servian N° 10040 Le Sabel	2014-05	2014	10	10 511,28	1 051,12
N° inventaire 2014-06 bouchage pomerols sortie	2014-06	2014			
Forage de Vias le poste N° 10041	2015-07	2015	10	20 483,35	2 048,33
Forage de Sauvian ancienne step n° 10042	2015-08	2015	10	20 258,10	2 025,81
Forage les Drilles	2016-01	2016	10	29 791,80	2 979,18
3 Qualitomètres	2020-02	2020	10	35 460,00	3 546,00
Piézo Astien Irlé (10314) Florensac	2022-02	2022	10	13 328,00	1 340,00
Piézo Astien Irlé (10314) Florensac complément	2022-03	2022	10	1 440,00	144,00
Total 28148 constructionsur sol d'autrui piézo				81 044,53	13 134,44

Subv équipement versées Yzatec (66% acpte AE)	2016-03	2016	5	9 071,04	-
Total 280421 Subv équipement versées					0,00

TOTAUX 6811					20 698,72
--------------------	--	--	--	--	------------------

Organisme ayant versé la Subv	Nature	Titrer en	Durée Amorts	Montant Subv	2023
CG34 Subv sur année 2012	1313-Op 15	2012	5,00	1 100,26	
CG34 Subv sur Portable n°5 (716.75*30%)	1313-Op 15	2013	5,00	215,02	
CG34 subv sur Ordi n° 12 (727.56*30%)	1313-Op 15	2013	5,00	218,27	
CG34 Subv sur BDD op19	1313-Op 15	2015	5,00	2 526,64	
CG34 Subv sur refonte réseau piézo 2014	1313-Op 18	2015	10,00	7 217,39	721,74
CD34 Subv dépenses Invest 2015	1313-Op 18	2015	10,00	12 222,44	1222,24
CD34 Subv dépenses Invest 2015			5,00	4 948,92	
CD34 Subv dépenses Invest 2015 compl	1313-Op18	2015	5,00	924,60	
CD34 Subv dépenses Invest 2016 Drilles	1313-Op18	2016	10,00	9 138,90	913,89
Total 040-1391 3 CD34					2 957,87

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-034-253401855-20230202-BP2023-BF

Agence de l'eau Refonte réseau piézo matériel	1318-op18	2014	5,00	10 000,00	
Agence de l'eau Poste tech invest 2013 voiture pa	1318-Op 17	2014	5,00	8 353,00	
Agence de l'eau Poste Animateur invest 2013 voit	1318-Op17	2015	5,00	6 383,00	
Agence de l'eau refonte réseau piézo ph 2-3-4	1318-Op18	2015	5,00	18 000,00	
Agence de l'eau AAPEE pose compteurs intelliger	1318-F833	2016	5,00	13 744,00	
Agence de l'Eau Refonte réseau piézo ph 2-3-4 F	1318-Op18	2016	10,00	31 284,00	3 128,40
Agence de l'Eau création 3 qualitomètres op 18	1318-Op18	2021	10,00	25 181,00	2 518,00
Total 040-1391 8 agence eau					5 646,40
Cpte 777					8 504,27

Ecritures d'Amortissements sur le BP 2023

Comptes	Fonctionnement		Investissement	
	D	R	D	R
Amorts des biens et piézo				
042-6811 Dotations aux Amort	20 698,72			
040-28148 construction piézo				13 134,44
040-28182 matériel de transport				0,00
040-28183 matériels de bureau et informatique				1 024,28
040-28188 équipement réseau				6 540,00
040-280421 Subv équipements perçues				0,00
Amorts des Subv perçue :				
042-777		8 504,27		
040-1391 3 CD34			2 857,87	
040-1391 8 agence de l'eau			5 646,40	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-034-253401855-20230202-BP2023-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	2,00	3,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Technicien ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	4,00

Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
Catégories : A, B ou C.

Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				89 040,00		
Ingénieur	A	TECH		32 472,00	A 3-3-2	A
Ingénieur en chef hors classe	A	TECH		56 568,00	A 3-4	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				27 060,00		
Technicien	B	TECH		27 060,00	A A	A
TOTAL GENERAL				116 100,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
UPB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Socio-technique
MS : Médico-social
MT : Médico-technique.
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 % de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Indiquer si l'agent occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Indiquer si l'agent occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1. Indiquer si l'agent occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1. Indiquer si l'agent occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.



IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 25
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/01/2023

Présenté par Le Le Président (1),
 A Portiragnes, le 02/02/2023
 Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session 02/02/2023
 A Portiragnes, le 02/02/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/02/2023, et de la publication le 02/02/2023
 A Portiragnes, le 02/02/2022

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

The page contains several handwritten signatures in black and blue ink. There is also a circular official stamp on the right side, partially obscured by a signature. The signatures are scattered across the middle and lower half of the page.

REÇU EN PREFECTURE
 le 03/02/2023
 Application agréée E-legalite.com

Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA)

Budget Primitif 2023 Note de présentation brève et synthétique

I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet du syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires et est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2023 a été voté le 2 février 2023 par le comité syndical.

II Priorités du Budget

En 2023, l'activité du syndicat va s'orienter vers des missions très opérationnelles en cohérence avec les objectifs du SAGE et du PGRE qui fixent le retour à l'équilibre de la ressource en eau dans les plus brefs délais.

III Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution

I – la section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité de disposer des moyens suffisants pour remplir ses missions mais aussi de développer les connaissances sur la ressource en eau et les moyens de la préserver.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel du syndicat, les dépenses liées au bon fonctionnement de la structure ainsi que les études et recherches engagées par le syndicat.

Les recettes de fonctionnement sont constituées d'aides financières de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie pour les postes occupés par les agents techniques. Les études sont, quant à elles, subventionnées par l'Agence de l'eau, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 sont un peu moins élevées que celles de 2022 en raison des frais d'études engagées moins importants par rapport à 2022. Elles s'élèvent à 549 147,27 €.

I – la section d'investissement :

La section d'investissement est liée aux opérations d'équipement du syndicat. Elle concerne des dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Le budget d'investissement du syndicat regroupe :

- en dépenses : l'acquisition de matériel informatique mais aussi d'équipements de mesure destinés à être installés sur le terrain dans le cadre du suivi de la ressource en eau ou du développement des connaissances (qualitomètres, compteurs communicants...), l'amortissement des subventions d'équipement perçues dans les années antérieures,
- en recettes : les amortissements et les subventions allouées aux opérations d'investissement.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 sont faibles par rapport à celles de 2022 car les acquisitions de matériels et la réalisation de travaux ont été conduits en 2022. Elles s'élèvent à 52 898,72€.

III Effectif du syndicat et charges de personnel

En 2023, l'effectif du syndicat est de 5 agents, soit un effectif identique par rapport à 2022 et se décompose de la façon suivante :

Cadre d'emploi / poste	Grade	Temps de travail
Filière Technique		
Ingénieur en chef / Direction	A	Temps complet
Ingénieur principal / Chargé de missions	A	Temps complet
Technicien principal de 1 ^{ère} classe / Technicien de nappe	B	Temps complet
Technicien / Technicien animateur économie d'eau (contrat de projet)	B	Temps complet
Filière administrative		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe / Gestionnaire comptable et administratif	B	Temps complet

Les salaires et charges du personnel représentent 55% des dépenses du syndicat budgétisées en fonctionnement.

Fait à BEZIERS, le 2 février 2023
Le Président

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-034-253401855-20230202-BP2023-BF